

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n<sup>os</sup> 9, 10, 11, 12, 14, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n<sup>o</sup> 68 aux Journaux*)

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N<sup>o</sup> 706—*M. Horner*

1. Combien d'argent a-t-on remis aux organismes indiens du Canada au cours des cinq dernières années, a) quels sont ces organismes, b) quelle somme chacun a-t-il reçue?

2. Combien d'argent a-t-on remis à d'autres organismes ou associations intéressés aux Indiens, a) quels sont ces organismes ou associations, b) quelle somme chacun a-t-il reçue?

3. Combien d'argent a-t-on dépensé au bureau du comité sur les droits et traités des Indiens? (Document parlementaire n<sup>o</sup> 283-2/706).

N<sup>o</sup> 1042—*M. Rondeau*

1. Quelle somme le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il versé à diverses sociétés d'assistance sociale au Canada durant l'année dernière, a) quelles étaient ces sociétés, b) quel montant a été versé?

2. L'organisme *The Hamilton Welfare Races* a-t-il été financé par le Ministère? (Document parlementaire n<sup>o</sup> 283-2/1042).

*M. Jerome*, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n<sup>o</sup> 163, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des procès-verbaux de toutes les réunions du Comité consultatif en génie sanitaire, qui est responsable au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, jusqu'à la réunion du 24 novembre 1970 inclusivement,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Hamilton-Ouest (*M. Alexander*), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n<sup>o</sup> 179, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de tous les rapports ou autres documents se rapportant aux épreuves ou expériences faites jusqu'ici par ou à la demande du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, au sujet de l'usage de la marijuana,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Swift Current-Maple Creek (*M. McIntosh*), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre *M. F. C. James*, de Winnipeg (Man.) et la Commission canadienne des transports, le ministre des Transports ainsi que le ministre des Approvisionnements et Services.—(*Avis de motion portant production de documents n<sup>o</sup> 198—M. Rowland*).

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des documents suivants concernant le deuxième parc national proposé pour la Saskatchewan, qui doit être situé dans la région de Val Marie-Killdeer a) toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Saskatchewan au sujet de ce parc depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964, b) toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et d'autres personnes ou organismes intéressés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964 au sujet du parc proposé, c) un exposé des projets concernant l'aménagement de ce parc.—(*Avis de motion portant production de documents n<sup>o</sup> 232—M. Burton*).

*M. Lang* (Saskatoon-Humboldt), membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau,—Copie, en anglais, d'une déclaration relative au programme international d'échange d'emplois d'été des étudiants, en date du 17 mai 1971. (Document parlementaire n<sup>o</sup> 283-6/40).

La Chambre reprend le débat sur la motion de *M. MacEachen*, appuyé par *M. Goyer*.—Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour faire une étude, une enquête et un rapport sur le genre de mesures législatives nécessaires pour faire face aux cas urgents qui pourront à l'occasion résulter à l'avenir du désordre ou de la violence dans la société canadienne et qui mettront en danger l'existence du gouvernement ou le maintien de la paix et de l'ordre public;

Que douze membres de la Chambre des communes, qui seront nommés par la Chambre à une date ultérieure, soient membres du comité mixte pour cette Chambre;

Que le comité ait le pouvoir de siéger durant les séances et les ajournements de la Chambre;

Que le comité ait le pouvoir de faire rapport quand il y a lieu, de faire comparaître des personnes et produire des documents et pièces, et d'imprimer au jour le jour les documents et témoignages que peut ordonner le comité;

Et que soit adressé au Sénat un message informant Leurs Honneurs de ce qui précède.